

30 mai 2024



# Budget supplémentaire des dépenses (A) 2024-2025



**BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET  
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER**

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Le présent rapport présente une analyse détaillée du premier Budget supplémentaire des dépenses du gouvernement pour l'exercice 2024-2025, dans lequel ce dernier demande au Parlement d'approuver des dépenses de 11,2 milliards de dollars.

**Analystes principaux :**

Jill Giswold, analyste principale

Kaitlyn Vanderwees, analyste

**Préparé sous la supervision de :**

Sylvain Fleury, directeur

Nathalie Desmarais, Marie-Eve Hamel Laberge, Martine Perreault et Rémy Vanherweghem ont contribué à la préparation du rapport pour publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez [contacter le Bureau du directeur parlementaire du budget](#).

**Yves Giroux**

**Directeur parlementaire du budget**

# Table des matières

---

Faits saillants.....	1
Résumé .....	2
1. Aperçu .....	3
1.1 Dépenses proposées.....	3
2. Grandes dépenses.....	5
2.1 Budget de 2024 .....	5
2.2 Réconciliation avec les Autochtones .....	8
2.3 Services professionnels et spéciaux .....	11
Remarques.....	14

# Faits saillants

---

Ce Budget supplémentaire des dépenses présente des autorisations budgétaires supplémentaires de 12,7 milliards de dollars. Le Parlement doit ainsi approuver des dépenses de l'ordre de 11,2 milliards de dollars.

Environ 1,6 milliard de dollars (12,5 pour cent) des autorisations budgétaires proposées se rapportent à 11 mesures du budget de 2024.

Près des deux tiers des dépenses proposées (7,8 milliards de dollars) relèvent du portefeuille des Autochtones et visent principalement les règlements et les revendications des Autochtones.

Les parlementaires disposent d'environ quatre semaines à la suite du dépôt pour approuver la demande financière du gouvernement.

# Résumé

---

Le Budget supplémentaire des dépenses (A), 2024-2025 est le premier budget supplémentaire des dépenses prévu pour l'exercice 2024-2025 et il appuie le troisième projet de loi de crédits pour l'exercice en cours.

Ce Budget supplémentaire des dépenses présente des autorisations budgétaires supplémentaires de 12,7 milliards de dollars, desquels le Parlement doit en approuver 11,2. Les 1,5 milliard de dollars restants représentent une augmentation des autorisations législatives prévues, pour lesquelles le gouvernement a l'approbation du Parlement afin d'effectuer des dépenses par l'intermédiaire d'autres lois.

Des dépenses prévues d'environ 1,6 milliard de dollars sont liées à 11 mesures du budget de 2024. Notamment, cela comprend un financement de 605 millions de dollars pour le programme d'Incitatifs pour les véhicules zéro émission.

Près des deux tiers des dépenses proposées (7,8 milliards de dollars) relèvent du portefeuille des Autochtones et visent principalement les règlements et les revendications des Autochtones.

Les dépenses prévues liées aux services professionnels et spéciaux représentent des dépenses proposées de 704 millions de dollars, ce qui porte le total des autorisations proposées pour 2024-2025 à 19,8 milliards de dollars.

Afin d'appuyer les parlementaires dans leur examen de la mise en œuvre du budget de 2024, le DPB a préparé des [tableaux de suivi](#) qui énumèrent toutes les initiatives budgétaires, les montants des dépenses prévues, ainsi que les autorisations de financement législatives correspondantes.

Le DPB peut offrir des séances d'information ou répondre à des questions sur les postes figurant dans le Budget principal des dépenses à l'étude.

# 1. Aperçu

---

Le gouvernement ne peut dépenser des fonds publics que si le Parlement lui en donne la permission. Pour ce faire, deux façons s'offrent à lui.

Le Parlement peut accorder sa permission en adoptant des projets de loi de crédits, qui autorisent de façon générale certaines dépenses durant un exercice donné. Il peut également accorder une autorisation de dépenser permanente par l'intermédiaire d'une loi; par exemple, les prestations de la Sécurité de la vieillesse sont versées conformément à la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*<sup>1</sup>.

Le Budget supplémentaire des dépenses porte sur « les besoins supplémentaires en matière des dépenses qui n'étaient pas suffisamment étoffées au moment du dépôt du budget principal des dépenses ou encore qui ont été peaufinées par la suite pour prendre en compte les changements apportés à des programmes ou à des services particuliers »<sup>2</sup>.

Le Budget supplémentaire des dépenses (A), 2024-2025 est le premier budget supplémentaire des dépenses prévu pour l'exercice 2024-2025 et appuie le troisième projet de loi de crédits pour l'exercice en cours.

## 1.1 Dépenses proposées

---

Le Budget supplémentaire des dépenses (A), 2024-2025 porte sur des autorisations budgétaires supplémentaires totalisant 12,7 milliards de dollars (tableau 1). Les autorisations votées, que le Parlement doit approuver, se chiffrent à 11,2 milliards de dollars. Les autorisations législatives, pour lesquelles le gouvernement a déjà obtenu l'approbation du Parlement de dépenser, devraient augmenter de 1,5 milliard de dollars au total.

**Tableau 1****Budget supplémentaire des dépenses (A), 2024-2025 : Total des autorisations**

<b>Autorisations (en milliards de dollars)</b>	<b>Budgétaires</b>	<b>Non budgétaires</b>
<b>Votées</b>	11,2	0,0
<b>Législatives</b>	1,5	1,3
<b>Total</b>	12,7	1,3

Source :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Budget supplémentaire des dépenses (A), 2024-2025.

L'augmentation prévue des autorisations législatives représente les prévisions mises à jour du budget de 2024, y compris une augmentation de 1,9 milliard de dollars des coûts de la dette publique, qui est principalement attribuable aux taux d'intérêt prévus plus élevés et aux exigences d'emprunt plus grandes, ainsi qu'une baisse de 533 millions de dollars des prestations aux aînés, qui s'explique par des révisions apportées au nombre de bénéficiaires projeté.

En incluant le présent Budget supplémentaire des dépenses, les autorisations budgétaires proposées depuis le début de l'exercice s'élèvent au total à 461,8 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 30,7 milliards de dollars (ou 6,2 pour cent) comparativement au Budget des dépenses établi au même moment lors de l'exercice précédent.

## 2. Grandes dépenses

---

### 2.1 Budget de 2024

---

Le budget représente le plan financier général du gouvernement, englobant à la fois les dépenses pour les programmes en place et les nouvelles initiatives. La plupart des mesures de dépenses budgétaires doivent être approuvées par le Parlement par l'entremise du processus d'examen des prévisions budgétaires et de l'adoption des mesures dans un projet de loi de crédits. Le Budget supplémentaire des dépenses (A), 2024-2025 constitue la première occasion pour le gouvernement de faire approuver par le Parlement les postes du budget de 2024 par l'entremise du Budget des dépenses.

Dans le budget de 2024, le DPB a cerné 241 initiatives budgétaires, ce qui ne comprend pas les mesures hors cycle<sup>3</sup>. De ces initiatives, environ 200 mesures ont des nouvelles dépenses prévues en 2024-2025. Le DPB surveillera la mise en œuvre de ces initiatives par l'intermédiaire du Budget des dépenses et des autres mécanismes juridiques dans les [tableaux de suivi en ligne](#).

Ce Budget supplémentaire des dépenses vise à obtenir 1,6 milliard de dollars pour 11 initiatives du budget de 2024. À titre de comparaison, à la même période l'an passé, le Budget des dépenses indiquait un montant de 7,2 milliards de dollars pour 17 initiatives du budget de 2023 (parmi les 170 qui avaient des dépenses prévues en 2023-2024). Les autorisations budgétaires liées à des initiatives du budget de 2024 représentent environ 12,5 pour cent de l'ensemble des autorisations budgétaires proposées dans ce Budget supplémentaire des dépenses. Les quatre postes les plus importants sont présentés dans le tableau 2.



**Tableau 2**  
Principales mesures du budget de 2024

Mesure budgétaire	Montant (millions de dollars)	Ministère
Assurer des prix abordables pour les véhicules électriques	605	Transports Canada
Offrir des soins de santé aux personnes qui demandent l'asile et le statut de réfugié	411	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Offrir à tous les enfants autochtones le meilleur des départs	239	Services aux Autochtones Canada
Logements temporaires pour les personnes qui demandent l'asile	141	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Source :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Budget supplémentaire des dépenses (A), 2024-2025.

Ministère des Finances Canada, budget de 2024.

Note :

La formulation du budget et celle du document sur le budget des dépenses peuvent être différentes. Ces montants comprennent les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE).

## Croissance des véhicules zéro émission au Canada

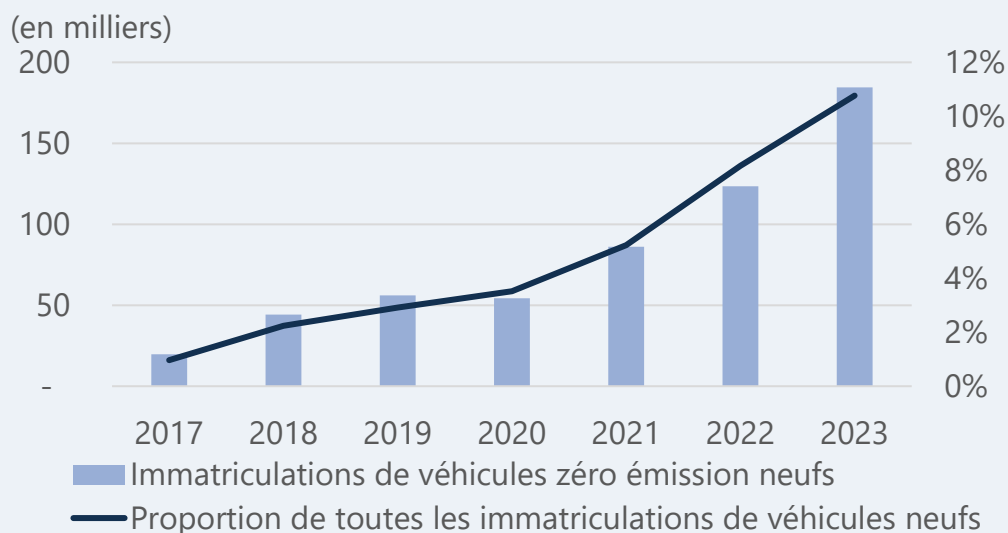
Le transport constitue la deuxième plus importante source d'émissions de gaz à effet de serre (GES) au Canada et représente plus du cinquième des émissions de GES totales du pays. Comme il a été annoncé dans le [Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030](#), le gouvernement fédéral a mis en œuvre un mandat de ventes afin d'accélérer la fabrication et l'adoption de voitures plus propres. Aux termes de ce mandat, au moins 20 pour cent des véhicules légers neufs vendus devront être des véhicules zéro émission (VZE) d'ici 2026, au moins 60 pour cent d'ici 2030 et 100 pour cent d'ici 2035.

Le programme d'Incitatifs pour les véhicules zéro émission (iVZE) a été lancé en mai 2019 afin d'encourager l'adoption de VZE par la population et les entreprises canadiennes en offrant aux consommateurs qui achètent ou louent un VZE admissible des incitatifs pouvant atteindre jusqu'à 5 000 \$. Le budget de 2024 propose d'allouer au programme d'iVZE un financement complémentaire de 608 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025. Ce Budget supplémentaire des dépenses indique des autorisations votées de 605 millions de dollars de ce financement proposé pour Transports Canada.

Depuis 2017, les immatriculations de VZE neufs ont considérablement augmenté, passant de 1,0 pour cent de l'ensemble des immatriculations des nouveaux véhicules à 10,8 pour cent en 2023 (figure 2-1).

### Figure 2-1

#### Croissance des immatriculations de nouveaux VZE



Description textuelle :

Année	Immatriculations de véhicules zéro émission neufs	Proportion de toutes les immatriculations de véhicules neufs
2017	19 696	1,0 %
2018	44 283	2,2 %
2019	56 165	2,9 %
2020	54 353	3,5 %
2021	86 032	5,2 %
2022	123 562	8,2 %
2023	184 578	10,8 %

Source :

Statistique Canada, [Immatriculations des véhicules automobiles neufs, somme annuelle](#).

Note :

Ces données excluent certains types de véhicules comme les autobus, les remorques, les véhicules récréatifs, les motocyclettes, les motoneiges et les voiturettes de golf. Elles comprennent toutefois d'autres véhicules que les véhicules légers.

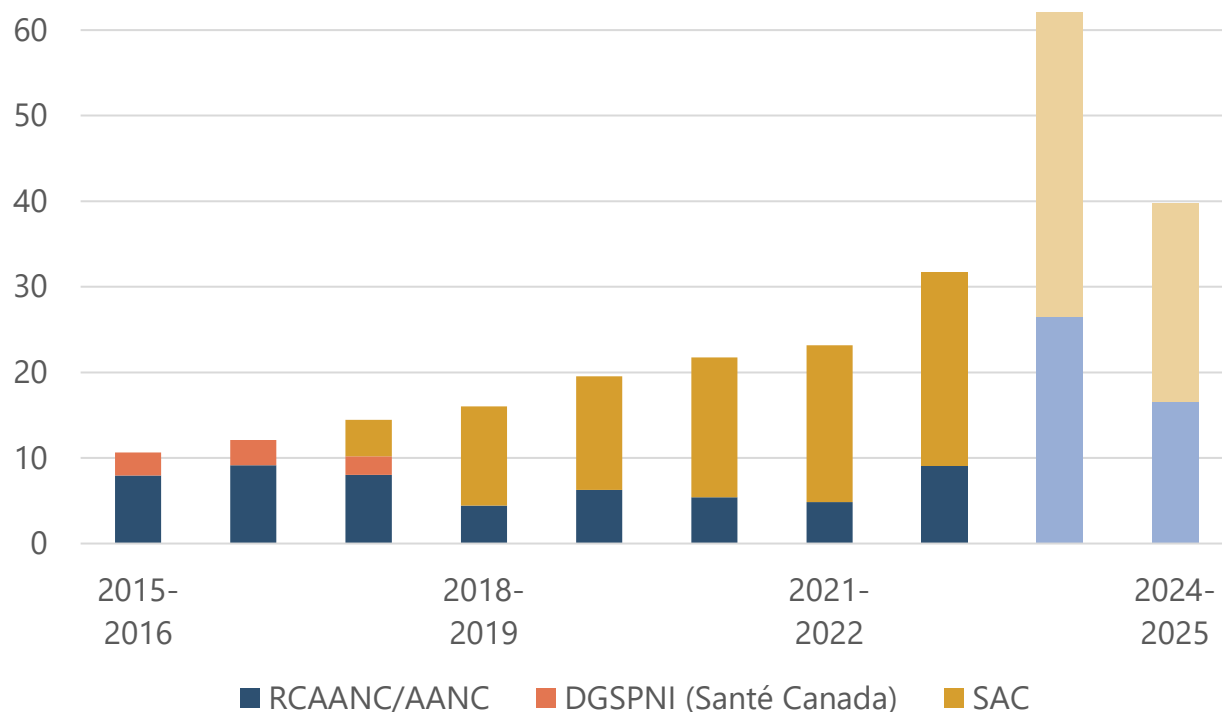
## 2.2 Réconciliation avec les Autochtones

Près des deux tiers des dépenses proposées dans ce Budget supplémentaire des dépenses (7,8 millions de dollars ou 61,8 pour cent) relèvent du portefeuille des Autochtones, y compris 5,6 milliards de dollars pour Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et 2,2 milliards de dollars pour Services aux Autochtones Canada (SAC). Cela porte les autorisations proposées à ce jour pour les deux organisations à 39,8 milliards de dollars pour cet exercice, ce qui représente une augmentation de 175 pour cent par rapport à leurs dépenses budgétaires combinées en 2017-2018 (Figure 2-2)<sup>4</sup>.

## Figure 2-2

## Dépenses liées aux Autochtones, 2015-2016 à 2024-2025

(en milliards de dollars)



Description textuelle :

Exercice (en milliards de dollars)	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025
<b>RCAANC/SAC</b>	8,0	9,1	8,0	4,4	6,3	5,4	4,8	9,1	26,5	16,5
<b>DGSPNI (Santé Canada)</b>	2,7	3,0	2,1	0	0	0	0	0	0	0
<b>SAC</b>	0	0	4,3	11,6	13,3	16,4	18,4	22,6	47,5	23,2
<b>Total</b>	10,7	12,1	14,5	16,0	19,5	21,7	23,2	31,7	74,0	39,8

Source :

Receveur général du Canada, Comptes publics du Canada.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Budget supplémentaire des dépenses (A), 2024-2025.

Note :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les données jusqu'en 2022-2023 sont les données réelles. Les valeurs pour 2023-2024 représentent le Budget des dépenses à ce jour. Les valeurs pour 2024-2025 représentent les autorisations proposées dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), 2024-2025.

L'augmentation considérable des dépenses prévues en 2023-2024 est attribuable à la hausse des revendications et des règlements, soit 23,3 milliards de dollars pour le règlement lié au programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

Avant la création de RCAANC et de SAC, la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) relevait de Santé Canada.

La majorité des dépenses proposées dans ce Budget supplémentaire des dépenses se rapportent aux règlements et aux revendications des Autochtones. Ces dépenses, qui s'établissent à plus de 5 milliards de dollars, comprennent les mesures suivantes :

- 1,8 milliard de dollars pour la Stratégie de règlement accéléré des demandes de prestations agricoles;
- 1,5 milliard de dollars pour le règlement relatif aux externats indiens fédéraux et aux élèves externes des pensionnats indiens (McLean et Gottfriedson);
- 1,0 milliard de dollars pour le Fonds de règlement des revendications particulières;
- 448 millions de dollars pour le règlement de revendications historiques;
- 393 millions de dollars pour régler les revendications territoriales et les litiges;

Le financement des règlements est inclus dans le Budget des dépenses lorsqu'il y a un besoin en espèces pour effectuer des paiements. Toutefois, la plupart de ces coûts auraient déjà été pris en compte dans les états financiers du gouvernement au moment où ils auraient été comptabilisés comme passif éventuel.

Les dépenses proposées comprennent aussi des montants considérables pour les programmes aux Autochtones, y compris les suivants :

- 770 millions de dollars pour le Programme amélioré pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations;
- 633 millions de dollars pour le maintien et la progression de la réforme du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

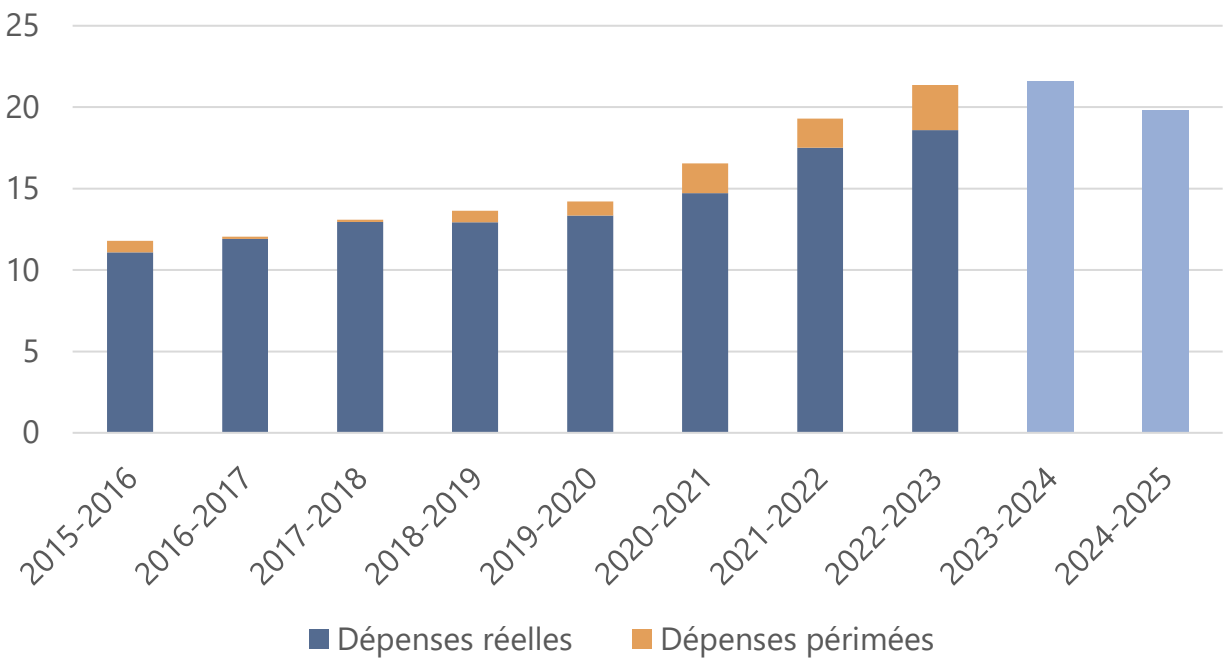
## 2.3 Services professionnels et spéciaux

Comme le DPB l'a fait remarquer précédemment, les dépenses liées aux services professionnels et spéciaux augmentent constamment depuis plusieurs années et les dépenses prévues ont atteint un record de 21,6 milliards de dollars en 2023-2024 (figure 2-3). Ce Budget supplémentaire des dépenses comprend des dépenses proposées de 704 millions de dollars pour les services professionnels et spéciaux, ce qui porte les autorisations proposées totales pour 2024-2025 à 19,8 milliards de dollars. Ce montant augmentera probablement avec les demandes de dépenses supplémentaires dans les prochaines budgets supplémentaires des dépenses.

**Figure 2-3**

### Dépenses pour les services professionnels et spéciaux

(en milliards de dollars)



Description textuelle :

Exercice (en milliards de dollars)	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025
Dépenses réelles	11,1	11,9	13,0	12,9	13,3	14,7	17,5	18,6	21,6*	19,8*
Dépenses périmées	0,7	0,1	0,1	0,7	0,9	1,8	1,8	2,8	-	-

Source :

Receveur général du Canada, Comptes publics du Canada.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Budget supplémentaire des dépenses (A), 2024-2025.

Note :

Les données jusqu'en 2022-2023 sont les données réelles.

\*Les chiffres pour 2023-2024 sont des estimations à ce jour, tandis que ceux pour 2024-2025 sont des autorisations proposées, comme l'indique le Budget principal des dépenses (A), 2024-2025.

Afin de réduire l'ampleur et le rythme de la croissance des dépenses, le gouvernement a annoncé des réductions des dépenses liées aux services professionnels et spéciaux dans le cadre de l'exercice de limitation des dépenses du budget de 2023, Recentrer les dépenses gouvernementales. En particulier, les réductions annoncées liées aux services de consultation, aux autres services professionnels et aux déplacements s'établissent à 500 millions de dollars en 2023-2024 et à 1,7 milliard de dollars par la suite.

Afin d'atteindre cette réduction en 2023-2024, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) a bloqué un montant de 500 millions de dollars, qui est automatiquement devenu périmé à la fin de l'exercice. À ce moment-là, le SCT a indiqué que 350 millions de dollars de ces 500 millions de dollars visaient les services professionnels et spéciaux. Cependant, comme il est indiqué dans le rapport du DPB [Recentrer les dépenses gouvernementales en 2023-2024](#), afin d'atteindre la cible d'économies générales en 2023-2024, les organisations qui ne pouvaient pas réaliser d'économies dans les services professionnels ou les déplacements devaient en réaliser ailleurs. En outre, le DPB n'a pas reçu une ventilation par type de dépense pour toutes les organisations. Par conséquent, on ignore quelle proportion des affectations bloquées de 500 millions de dollars était liée aux services professionnels et spéciaux. Le montant périmé total pour les services professionnels et spéciaux en 2023-2024 ne sera connu qu'au moment du dépôt des Comptes publics à l'automne.

Le gouvernement n'a pas fourni de ventilation selon le type de dépense pour les réductions des dépenses prévues dans le cadre de l'exercice Recentrer les dépenses gouvernementales pour l'exercice 2024-2025 et les années suivantes. Nous ne sommes donc pas en mesure de déterminer le montant exact de réductions des dépenses prévues pour les services professionnels et spéciaux en 2024-2025.

Le DPB continuera de surveiller la mise en œuvre de l'exercice Recentrer les dépenses gouvernementales.



# Remarques

---

<sup>1</sup> [\*Loi sur la sécurité de la vieillesse.\*](#)

<sup>2</sup> Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. [Budget supplémentaire des dépenses \(A\), 2024-2025.](#)

<sup>3</sup> Les mesures hors cycle qui sont présentées dans le budget sont des mesures stratégiques annoncées après le dépôt de l'Énoncé économique de l'automne. On trouvera la liste de ces mesures à l'annexe 1 du budget de 2024. À l'heure actuelle, il n'y a aucune façon de suivre le financement présenté par l'entremise du budget des dépenses pour des mesures hors cycle incluses dans le budget.

<sup>4</sup> Avant 2017, les dépenses liées aux Autochtones relevaient d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada. En 2017, le gouvernement a annoncé la dissolution d'AANC, qui a été remplacé par deux nouveaux ministères, soit Services aux Autochtones Canada (SAC) et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC).

RP-2425-009-S\_f

T\_RP\_3.0.3f

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2024